

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

Assemblée Parlementaire - Union pour la Méditerranée

Comité de l'énergie, l'environnement et l'eau

Recommandations

Sur

**L'impact des réfugiés sur l'eau, l'énergie et
l'infrastructure**

Dans les pays hôtes et la pollution dans la Méditerranée

Préparé par les Rapporteurs:

Samir Murad (Jordanie)

Stefan Schennach (Autriche)

Antonio Dali (Italie)

Ascenso Simoes (Portugal)

Le comité de l'énergie, l'environnement et l'eau de l'Assemblée parlementaire Union pour la Méditerranée s'est tenu au

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

Royaume Hachémite de Jordanie/Amman le 6 avril 2017 afin de discuter l'Impact des réfugiés sur l'eau, l'énergie et l'infrastructure et a conclud le suivant :

1. Dû à la réalimentation d'eau et les possibilités de renouvellement déjà précaires, la mer Méditerranée est l'objet de pressions environnementales énormes des sources artificielles qui peuvent à court terme, submerger son écosystème avec des conséquences irréversibles au niveau des économies et de la sécurité et la stabilité de tous les états côtiers ;

- Cette pression émane d'une série de causes dont les plus remarquables sont les suivantes : a) la transportation maritime des matériaux polluants et dangereux, dont les émissions routinières posent une grave menace d'avoir d'accidents potentiels et aggravent davantage une situation dans laquelle la Méditerranée contient le plus gros volume d'hydrocarbures ; b) les cours d'eau fraîche qui se jettent dans la mer, chargés de déchets chimiques et bactériens municipaux, industriels, agricoles et du bétail ; c) décharges directes et souvent non-traitées de larges sites industriels et urbains ; d) le rejet en mer de matériaux non biodégradables notamment le plastique qui représente 75% de tous les déchets en mer (on estime qu'il existe dans la Méditerranée 250 milliards de fragments de plastique).

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

2. La pollution de l'eau et sa pénurie autour de la Méditerranée en général, et les pays accueillant des réfugiés en particulier.
3. Les projets d'énergies renouvelables qui aident dans la création d'un environnement propre.
4. Les problèmes desquels souffrent les réfugiés dans les pays hôtes comme la pression sur l'infrastructure comme l'énergie, l'eau, l'éducation et les services de santé.
5. La considération de projets qui desservent les réfugiés dans les pays hôtes (notamment l'eau).
6. L'énergie et l'environnement sont deux sujets imbriqués et à la tête de la liste des priorités mondiales -donc de l'UpM- et en un même temps recèlent un grand potentiel de solutions pour la croissance durable et le développement socio-économique de la région. La connexion entre ces deux faits devrait être soulignée afin d'améliorer les mesures prises et durant l'attention portée aux projets et actions d'infrastructure futures et écologiques.
7. Le Protocole de la mise en œuvre de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone), adoptée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée par 22 états côtiers en 1976 telle qu'amendée en 1995 et renommée Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée n'a toujours pas été entièrement ratifiée par tous les Parlements des états signataires jusqu'à présent ;
 - En effet, la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée doit être jugée efficace et contraignante pour tous les gouvernements depuis

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

2004 suite à la ratification des six premiers états signataires ;

- La Convention et ses protocoles d'application contiennent des dispositions pour l'adoption d'un suivi et d'une action coordonnés par les états signataires afin d'empêcher et de résoudre les urgences environnementales dans la Méditerranée.
- La Convention envisage l'établissement et l'effectuation actuelle d'aires marines protégées internationales pour lesquels l'Agenda du développement durable post-2015 des Nations Unies a défini comme objectif l'expansion du total mondial des aires marines et côtières protégées par au moins 10 pour cent d'ici 2020 ;

Reconnaissant ce qui a été mentionné au préalable, nous suggérons les recommandations suivantes :

1. Appeler les états membres à coopérer et soutenir un plan d'action exhaustif visant à réduire l'impact des réfugiés sur l'infrastructure.
2. Encourager les gouvernements à mettre en place des projets urgents dans le but de résoudre les problèmes d'eau et de promouvoir les investissements dans la gestion de l'eau.

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

3. Appeler les états membres à faire des contributions aux énergies renouvelables urgemment vu les projets organisés dans les camps de réfugiés des pays hôtes.
4. Appeler les pays à participer dans les projets de désalinisation de l'eau en utilisant les énergies renouvelables dans les pays hôtes.
5. Proposer un concept de partenariat entre les secteurs public et privé afin de financer et d'investir dans le domaine du renouvellement et de la désalinisation
6. Fournir des opportunités pour les différentes technologies afin de produire de l'énergie renouvelable émanant de l'énergie éolienne dans les pays concernés.
7. Exécuter des unités de désalinisation de l'eau et des réseaux de distribution de l'eau ainsi que fournir une protection contre la perte d'eau des ressources d'énergies renouvelables dans les pays méditerranéens.
8. L'Assemblée invite les institutions de l'Union pour la Méditerranée à fournir l'appui nécessaire aux réfugiés dans les pays méditerranéens et d'aider à supporter le fardeau supplémentaire épaulé par les pays hôtes.
9. Le comité incite les autorités ainsi que les institutions locales et nationales à coopérer avec les pays hôtes des réfugiés à travers des moyens politiques et techniques outre le soutien financier.
10. Le comité encourage les pays méditerranéen à mettre en place une stratégie pour l'énergie au niveau national et régional afin de répondre aux objectifs de la région méditerranéenne y compris le changement climatique.

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

11. Favoriser la coopération avec les autres comités telle l'initiative conjointe (Exposé de position sur « Le tourisme dans la Méditerranée ») avec le Comité sur l'économie et l'éducation, afin d'augmenter le niveau de synergie établi et d'incorporer un agenda axé sur les résultats.
12. Dans le cadre des résultats de la Conférence ministérielle de l'UpM sur l'eau le 27 avril 2017, revoir l'engagement des politiques cadres nationales et régionales sur l'eau, renforcer les études scientifiques sur la protection des milieux aquatiques et marins en vue d'améliorer et de maintenir les sources de revenu et de vie dans la région. A cette fin, promouvoir le soutien au programme PRIMA, et développer le dialogue entre les acteurs notamment à travers les membres du comité -s'ils existent- des états participants au programme.
13. De garantir que tous les pays signataires de la Convention de Barcelone, ses amendements et protocoles d'applications, ratifient immédiatement de tels instruments ainsi assumant leurs obligations ;
14. Adopter des mesures afin de contrer l'augmentation des déchets marins, en particulier les déchets en plastique, à travers des politiques visant à réduire les déchets et promouvoir l'utilisation de matériaux biodégradables ; des incitations afin d'éliminer les déchets marins existant déjà ; l'utilisation des déchets marins afin de renforcer les systèmes dunaires ; la localisation des déchets marins afin d'identifier leur origine et de continuer le partage mondiale des coûts d'assainissement ; l'inclusion de l'élimination des déchets marins comme

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

mesure de compensation pour les terres touchées par les travaux de l'infrastructure, par exemple les gazoducs.

15. Promouvoir la sensibilisation du public concernant les dégâts causés par les déchets marins et la dissémination de bonnes pratiques telles que l'utilisation de vêtements à fibres naturelles, qui ne libèrent pas des micro plastiques dans la mer durant leur lavage ; la réduction d'objets jetables en particulier les sacs en plastique ; l'identification des sites où les déchets marins s'accumulent sur les côtes et les fonds marins.
16. Concevoir un modèle d'évaluation de l'impact environnemental commun, partagé et contraignant pour l'émission de concessions pour la prospection, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au large, et le secteur de l'énergie éolienne afin de garantir la protection des milieux maritimes dans leur ensemble, et en particulier interdire l'installation de turbines éoliennes près des aires marines et côtières protégées afin d'être conforme aux principes de responsabilité, de responsabilisation et de la fourniture de garanties et de compensations de paiement pour tout dégât environnemental causé par l'utilisation de telles concessions.
17. De rédiger par le biais de l'UpM, un « Code pour la Méditerranée », qui sera adopté par tous les pays dans le bassin méditerranéen étendu, afin de protéger et d'optimiser les ressources marines dans l'intérêt des peuples tout autour et pour les générations à venir.

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE -UNION POUR LA
MEDITERRANEE**

الجمعية البرلمانية للإتحاد من اجل المتوسط



**Parliamentary
Assembly of the
Union For the
Mediterranean**

18. D'appliquer comme règle générale le principe de précaution qui requiert la suspension de toute action dans l'absence d'une connaissance spécifique de l'impact des mesures potentiellement dangereuses pour l'intégrité environnementale.
19. Continuer de faire un suivi sur ce qui a été atteint durant l'action précédente du comité, des plans tels que :
 - Med Pan
 - Horizon 2020
 - Let's Do it Mediterranean
 - Eco Towns (Les villes écologiques)